

PROCÈS-VERBAL **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le 4^e jour de juillet 2011 à 19 heures, au Centre Communautaire, 165, Avenue Centrale Nord, Stratford (Québec), G0Y 1P0 à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur J. Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine

Madame Manon Goulet, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Mention des Méritas

1- Items statutaires

1.1-	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2-	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire du 6 juin 2011	
1.3-	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4-	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5-	Dépôt de la situation financière en date du 30 juin 2011	Information
1.6-	Rapports des comités	Information

2- Administration

2.1-	Congrès FQM - inscriptions	Décision
2.2-	Autorisation de dépenses des élus-es	Décision
2.3-	Achat projecteur avec lampe de réserve	Décision
2.4-	Formation pour DG- Code éthique et déontologie	Décision
2.5-	Infotech - Extraction de données	Décision

3- Aqueduc et Égout

3.1-	Demande de C.A. - MDDEP	Décision
3.2-	Demande d'attestation MDDEP	Décision
3.3-	Honoraires dessinateur	Décision
3.4-	Mandat Enviro-sult	Décision
3.5-	Compteurs d'eau - Soumissions	Décision

- | | | |
|------|--|-------------|
| 4- | Sécurité publique | |
| 4.1- | Vitesse et bruit - Ch. de Stratford | Information |
| 5- | Voirie | |
| 5.1- | Chemin Hébert | Information |
| 5.2- | Servitude de passage notariée (garage municipal) | Décision |
| 5.3- | Chlorure de calcium | Décision |
| 5.4- | Autorisation MTQ | Décision |
| 6- | Urbanisme et environnement | |
| 6.1- | Dépôt du rapport du CCU | Information |
| 6.2- | Formation compostage - Rappel | Information |
| 6.3- | Projet de règlement 1063 - Dérogation mineure | Information |
| 7- | Loisirs et culture | |
| 8- | Affaires diverses | |
| 8.1- | Appui au Cogesaf | Décision |
| 8.2- | Appui à la Mun. de Stornoway – SOS Richelieu | Décision |
| 9- | Liste de la correspondance et invitations | |
| 10- | Période inter-actions | |
| 11- | Certificat de disponibilité | |
| 12- | Levée de la session régulière | |

Mention des Méritas :

Certains élèves de la polyvalente de Disraëli ont été félicités par les membres du conseil suite à l'obtention de Méritas pour l'année 2010-2011.

Ces élèves sont :

- Miranda Bernier
- Étienne Couture
- Tommy Couture
- Mariska Deschênes
- Sony Garon
- Guillaume Lemieux
- Noémie Rosa
- Pénélope Roy-Traver

1- Items statutaires

1.1- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté tout en y laissant les affaires diverses ouvertes.

2011-07-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2- Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 6 juin 2011

La conseillère Maryse Lessard veut apporter 2 modifications :

- 1) Au point 3.1 par l'ajout : « afin de ne pas nuire à la subvention FIMR.»
- 2) Au point 7.5 : Madame Lessard précise qu'à ce point, le texte ci-dessous aurait dû faire partie de la résolution qui a été adopté à l'unanimité : « La conseillère Maryse Lessard propose de retourner à Madame Patry la demande d'offre de services que la municipalité a transmise au début pour acceptation. »

Le vote est demandé à l'effet de modifier le point 7.5

Pour 1
Contre 5

Monsieur le maire ajoute que dans les faits ça ne change rien; Tous les élus étaient d'accord à :

- Refuser l'offre de Madame Patry
- Lui retourner l'offre initiale de la municipalité

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011 avec la modification du point 3.1 seulement puisque la modification au point 7.5 a été refusée.

2011-07-02

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4- Adoption des comptes à payer

Municipalité du Canton de Stratford Liste des comptes à payer en date du 4 juillet 2011

1	INFOTECH	275,57
4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	64,54
6	MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	51,73
8	DANY ST-ONGE	246,90
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	14 193,40
17	M.R.C. DU GRANIT	54 225,22
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	146,35
21	J.N. DENIS INC.	265,78
29	VILLE DE DISRAELI	8 239,86
34	MEGABURO	491,33
36	REAL HUOT INC.	970,14
52	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	18,00
87	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 092,10
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	11 042,22
120	CARRA	554,88
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	394,02
278	REPRODESS INC.	44,43
295	LES COMMUNICATIONS JN-PIERRE PATRY	344,27
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	23,98
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	3 247,10
349	LES EXTINCTEURS KAOUIN ENR.	455,70
455	EMILE MARQUIS	31,86
479	PETROLES FRONTENAC INC	3 295,95
527	FORTIER MECANIQUE ENR	612,74
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	313,40
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	10 253,25
572	FONDACTION	1 743,94
584	BATIRENTE	871,97
654	NAPA DISRAELI (0609)	90,63
717	ADELARD LEHOUX & FILS LTEE	503,79
773	INSPEC-SOL INC	150,38
796	CYBER 3D	216,45
833	CANSEL	611,67
921	TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES	11 119,24
1027	DISTRIBUTIONS DAKI ENR.	30,81
1030	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	114,28
1049	SOCIETE FINANCIERE GRENCO INC	248,93
1066	ALSCO CORP.	199,03
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	19 616,87
1102	GARAGE S. LUCAS	498,33
1121	YVON LACASSE	30,00
1124	DANIEL COUTURE	245,72
1139	RESTAURANT PÉCHÉ-MIGNON	287,95
1141	SOFIE MAHEUX	150,00
1160	BISSON CHEVROLET BUICK GMC INC	107,63
1161	ECCE TERRA ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	1 139,25
1170	TRAITEUR LYNN LAPOINTE	391,62
1172	VALÉRIE VACHON	1 283,07
1175	MANON POULIN	2 150,00
1176	J. DENIS PICARD	42,83
	Total	156 739,11

Précision concernant le fournisseur no. 921 : Transport Adrien Roy & Filles
Il s'agit de chlorure de calcium

Il est proposé par Daniel Couture

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2011-07-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5- Dépôt de la situation financière en date du 30 juin 2011

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 30 juin 2011.

1.6- Rapports des comités

Aqueduc – Daniel Couture

Le projet est élaboré environ à 90 %. 3 documents seront finalisés pour approbation définitive par différents ministères.

La municipalité s'attend qu'à la fin du mois d'août, les appels d'offres seront ouverts.

Relation de travail – André Gamache

Que du positif, la situation va bien.

Domaine Aylmer – Émile Marquis

La municipalité devra refaire une autre demande auprès du ministère avec le support de la MRC. Le projet repart.

Développement économique – Daniel Couture

Une deuxième rencontre d'Organisation a eu lieu le 20 juin. Un rapport préparé par notre agent rural de développement économique sera présenté aux membres du conseil ainsi qu'aux membres du Comité Organisation vers la fin juillet. Si la compilation des sondages (plus de 250) est terminée, le résumé en fera partie. Il y a une très bonne participation au sondage.

Voirie et équipements – Yvon Lacasse

Manque de chlorure de calcium dans certains chemins. La municipalité va approuver une dépense pour finaliser la tournée des chemins de gravier.

Information et communications – André Gamache

Stratford-Info : véhicule prioritaire dans la transmission des informations de la municipalité. Dépendamment de l'espace disponible, on peut y incorporer des sujets de nature plus sociale.

À la fin du Stratford-Info, nous retrouvons des statistiques qui nous permettent de bien comprendre notre milieu. Cette approche sera élaborée dans les

prochaines parutions, soit par statistiques ou d'autres éléments, afin d'enrichir nos connaissances à ce sujet.

Finances et budget – Daniel Couture

Le budget ; ça va bien après 6 mois.

Les conseillers André Gamache et Daniel Couture se rencontrent pour discuter, à titre exploratoire, de différentes avenues en terme de calcul de coûts.

Urbanisme – Émile Marquis

Une rencontre du CCU a eu lieu mardi le 28 juin. 5 dérogations ont été discutées; elles seront présentées le 1^{er} août avec consultation publique.

Environnement – J. Denis Picard

Rien de spécial

Bâtiments – Yvon Lacasse

Acquisition au garage municipal : ce point sera discuté plus tard.

Bibliothèque – André Gamache

Réaménagement de la bibliothèque dans le local qui était auparavant la salle du conseil. Le dossier chemine très bien.

2 rencontres ont permis aux élus sur le dossier de valider les demandes et les besoins des bénévoles. De plus, le Réseau Biblio de l'Estrie, par la venue de Madame Joëlle Thivierge, nous supporte dans cette démarche. La municipalité peut profiter d'une ressource spécialisée, et ainsi se voir apporter réflexions, solutions en plus d'une expertise certaine.

Il faut prendre le temps de bien évaluer le dossier afin de présenter aux membres du conseil un document complet.

Transports

Loisirs et culture

Sécurité publique – Jacques Fontaine

Bruit et vitesse sur le chemin de Stratford et sur le lac Aylmer : sera discuté au point 4.1.

Internet Haute Vitesse – Daniel Couture

Assemblée générale annuelle le 18 juillet à 19 h 00.

Le Café Internet est ouvert au 2^e étage; 3 ordinateurs avec Haute Vitesse et un bénévole sur place.

2- Administration

2.1- Congrès FQM - inscriptions

Considérant que certaines dépenses sont reliées à la participation des élus au Congrès;

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise la participation de 2 élus soit Daniel Couture et Émile Marquis.

2011-07-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Lors de ce congrès, à la demande de la FQM, un élu fera une présentation du mode de tarification. Il est très satisfaisant de voir qu'à Stratford on peut changer les choses.

2.2- Autorisation de dépenses des élus-es

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un conseiller doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J. Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces conseillers auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2011-07-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3- Achat projecteur avec lampe de réserve

Considérant que ce projecteur sera très utile lors d'une présentation en août 2011 dans le dossier aqueduc;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse l'achat d'un projecteur avec lampe de réserve pour un coût maximal de 2 000 \$.

2011-07-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4- Formation pour DG- Code éthique et déontologie

Le code d'éthique et déontologie de Stratford (pour les élus) sera adopté d'ici le 2 décembre 2011.

Afin de réduire le coût de formation pour le directeur général, plusieurs municipalités se sont regroupées : formation de 3 heures donnée par Maître Bernadette Doyon.

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford défraie le coût d'une formation qui sera suivie par la Directrice générale sur le Code d'éthique et déontologie des élus au montant de 100 \$.

2011-07-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Tous les élus ont suivi une formation obligatoire sur un code d'éthique et déontologie qui sera adopté bientôt.

2.5- Infotech - Extraction de données

L'agence du revenu du Canada demande à la municipalité de lui fournir des données relativement aux montants versés ainsi que diverses informations pour des services rendus par nos fournisseurs et ce, pour les années 2007 à 2010 inclusivement. Il ne s'agit aucunement de contrôler les actions de la municipalité, mais plutôt d'exercer un suivi auprès des fournisseurs.

Considérant la charge de travail que cela impliquerait;

Considérant que plusieurs municipalités se sont regroupées afin d'obtenir le service, réduisant ainsi le coût de la programmation par notre fournisseur informatique;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse partie du regroupement et défraie le coût maximum de 150 \$ à Infotech pour le service d'extraction des données.

2011-07-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et Égout

3.1- Demande de C.A. - MDDEP

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à l'effet de soumettre la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour la réalisation des travaux de mise aux normes des systèmes d'approvisionnement de l'eau potable.

2011-07-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2- Demande d'attestation MDDEP

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

2011-07-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3- Honoraires dessinateur

Considérant qu'un montant de 3 760 \$ a déjà été versé et que le montant résolu précédemment était de 5 000 \$;

Considérant la complexité et certains changements survenus dernièrement dans le secteur 1 en rapport avec le chemin d'accès apportant un surplus de travail;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de verser un montant supplémentaire pour les honoraires d'un dessinateur jusqu'à concurrence de 3000 \$.

2011-07-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.4- Mandat Enviroconsult

Considérant la complexité et certains changements survenus dernièrement dans le secteur 1 en rapport avec le chemin d'accès apportant un surplus de travail;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford soit autorisée à payer les frais d'arpentage engendrés par ces changements jusqu'à concurrence de 5 000\$.

2011-07-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.5- Compteurs d'eau - Soumissions

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que le Conseil autorise la Directrice générale à demander des soumissions pour l'installation de 19 compteurs d'eau dans le secteur village (16 industries et commerces + 3 résidences privées) afin d'avoir une indication de la consommation en eau potable.

2011-07-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Le gouvernement provincial fait de plus en plus pression auprès des municipalités afin qu'elles prennent des mesures d'économie d'eau potable. Bientôt, la Municipalité de Stratford sera assujettie à une politique d'eau potable.

Dans le cadre du projet d'aqueduc, ce sera utile d'avoir le portrait de la consommation de notre échantillonnage. Cette dépense devrait faire partie des coûts du projet de mise aux normes en eau potable.

4- Sécurité publique

4.1- Vitesse et bruit - Ch. de Stratford

Le conseiller André Gamache mentionne les changements survenus sur le chemin de Stratford;

Des résultats encourageants sont remarqués par les citoyens en rapport avec la vitesse et le bruit sur le chemin de Stratford suite aux demandes de l'ARLA et du Conseil municipal.

La population a été sensibilisée à cette problématique. De plus, les présences accrues et les opérations radar effectuées par la Sûreté du Québec, ont permis de réduire la vitesse des automobilistes et des camionneurs qui ont grandement coopéré augmentant ainsi la sécurité pour les piétons et les cyclistes. Le conseil désire remercier le corps policier de Lac-Mégantic qui fait un excellent travail à cet égard.

À la demande de l'ARLA et des municipalités environnantes, la Sûreté du Québec (Lac Mégantic et Thetford) a débuté les patrouilles sur le lac. (bateau, chaloupe et sea-doo en équipe de deux). Soyons prudents !

5- Voirie

5.1- Chemin Hébert

Remis après la période de questions

5.2- Servitude de passage notariée (garage municipal)

Le conseiller Yvon Lacasse mentionne que le garage municipal a été agrandi dans les années 70 et que les employés municipaux doivent circuler sur un terrain ne nous appartenant pas.

Considérant que pour accéder au garage de la municipalité, les employés doivent passer sur le terrain voisin appartenant à de nouveaux propriétaires;

Considérant que le conseil désire régulariser une situation qui date de plusieurs années à l'effet de circuler sans avoir obtenu un accord notarié;

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford défraie le coût de 3 700 \$ + taxes afin de faire l'acquisition d'une partie du terrain ainsi qu'une servitude de passage notariée. Ce montant comporte :

- Une dépense de 1 700 \$ pour l'acquisition du terrain
- Environ 1 400 \$ frais d'arpentage
- Et 600 \$ frais de notaire

2011-07-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur le maire ajoute que le conseil essaie de régulariser les situations problématiques une par une.

5.3- Chlorure de calcium

Suite à la tournée des chemins, le directeur des travaux publics a constaté qu'il y avait un manque de chlorure de calcium sur certains chemins. Il y eu de nouvelles demandes comparativement à l'an passé.

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'achat de chlorure de calcium pour un montant de 2 000\$ afin de finaliser l'application dans les chemins ciblés.

2011-07-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.4- Autorisation MTQ

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse une demande d'autorisation auprès du MTQ dans le but d'exécuter des travaux dans l'emprise du secteur Centrale Sud tel que discuté avec Éric Ouellette du MTQ (district de Lac-Mégantic).

2011-07-16

La demande d'autorisation vise l'installation :

- D'un poteau et d'une entrée **charretière** sur la propriété du Domaine des Traver du Roy;
- D'une chambre de vanne – coin Rue des Érables et Centrale Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Madame **Traver** étant dans la salle, Monsieur le maire Jacques Fontaine la remercie d'avoir coopéré en acceptant de signer l'entente qui permet à la municipalité d'avancer dans le dossier de la mise aux normes des infrastructures. Évitant ainsi des démarches d'expropriation de son voisin.

6- Urbanisme et environnement

6.1- Dépôt du rapport du CCU

Dépôt du rapport du CCU.

Consultation publique le 1^{er} août 2011.

6.2- Formation compostage - Rappel

Rappel pour la formation prévue samedi le 9 juillet à 10 h 00
La municipalité désire subventionner l'achat de bac de compostage.

6.3- Projet de règlement 1063 - Dérogation mineure

Le conseiller J. Denis Picard donne un avis de motion qu'il sera adopté un projet de règlement # 1063 abrogeant le règlement # 869 comportant principalement les changements suivants :

- Le tarif d'une dérogation sera de 300 \$ comparativement à 150 \$;
- Le coût relatif à la publication de l'avis public sera facturé au citoyen, si applicable.

Tous les élus ont reçu le projet de règlement # 1063 dans les délais.

7- Loisirs et culture

8- Affaires diverses

8.1- Appui au Cogesaf

Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des Organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau,

définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau* ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford soutienne l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

2011-07-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur le maire Jacques Fontaine mentionne que le Cogesaf est le comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François. Ce comité travaille dans l'intérêt de tous les propriétaires et riverains de toute la rivière St-François partant en amont de Lambton jusqu'au Fleuve St-Laurent.

8.2- Appui à la Municipalité de Stornoway – SOS Richelieu

Le conseil municipal de Stornoway a donné à l'organisme SOS Richelieu un montant de 100 \$.

La résolution 2011-06-119 de la Municipalité de Stornoway a été acheminée à toutes les municipalités de la MRC du Granit demandant de faire de même.

Monsieur le maire Jacques Fontaine mentionne que toutes ces causes sont bonnes. Cependant l'argent des taxes doit servir à donner des services à la population. La municipalité ne fera pas de don au nom des citoyens. Elle peut cependant, à la demande du citoyen, l'aider dans sa démarche.

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford ne fasse pas de don à l'organisme SOS Richelieu.

2011-07-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Cette résolution sera présentée au Conseil des maires :

Monsieur le maire Jacques Fontaine fera une contre-proposition mentionnant que si tous les maires sont d'accord à donner un certain montant de leur argent propre et non l'argent du contribuable, celui-ci va remettre un don.

9- Liste de la correspondance et invitations

Informel :

- Lettre de Mme Guylaine Carrier

Lecture de la lettre de Madame Carrier

La municipalité est d'accord à ce que des ateliers de catéchèse pour les 15-18 soient donnés au Domaine Aylmer.

- Lettre de M. Pierre Brosseau - Astrolab

Rappel afin de sensibiliser les gens à la pollution lumineuse en faisant l'acquisition de matériel d'éclairage qui dirige la lumière vers le bas et non dans le ciel.

10- Période inter-actions

Le maire et les conseillers répondent aux questions et interrogations des citoyens et citoyennes.

5.1- Chemin Hébert - Verbalisation

Réjean Hébert dresse l'historique :

27/08/2010 Lettre de Monsieur Jacques Fontaine à Denise Bergeron précisant que c'était intéressant d'aller de l'avant.

19/11/2010 Réunion d'information avec les gens du chemin Hébert à la salle du conseil : différents scénarios ont été examinés comportant des aménagements qui posent certains problèmes.

Présentement Une majorité de propriétaires sont d'accords à la verbalisation du chemin Hébert, mais aucun du groupe n'est mandaté pour procéder à l'exécution des travaux. D'autant plus, qu'étant 15 propriétaires, c'est difficile d'avancer dans le dossier.

Quel est l'aide que la municipalité peut apporter pour nous aider à avancer dans ce dossier et est-ce que la municipalité peut prendre en charge ce projet ?

Le conseiller Yvon Lacasse fait un retour sur la rencontre de novembre 2010 :

- Demande des citoyens du chemin Hébert
- René Croteau a remis aux citoyens, par écrit, les exigences pour mettre le chemin aux normes.
- Cette année, c'est impossible pour René Croteau d'exécuter les travaux.
- Possibilité de contracter eux-mêmes

Monsieur Benoît Hébert précise qu'il y avait 3 scénarios qui ont été énoncés :

- 1) Soit le long du chemin du côté du lac jusqu'au droit de passage, mais il n'y a pas assez de pente;
- 2) Faire le ruissellement de l'eau vers le ruisseau en passant sur le terrain de Monsieur Laporte;

Ces deux scénarios ne sont pas viables

- 3) Cet option est viable soit : un égout pluvial qui passe sur le terrain familial. L'estimation du coût des travaux sera transmise aux membres du Conseil. Il s'agit de la proposition initiale avancée par Monsieur René Croteau.

Étant donné la complexité du dossier Monsieur Benoît Hébert demande, au nom de la majorité des propriétaires du chemin Hébert, que la municipalité prenne en charge l'exécution des travaux ainsi que la facturation aux citoyens, suite à ces travaux.

Monsieur le maire ajoute que si c'était le cas, ce ne serait pas cette année.

Monsieur Benoît Hébert demande : Est-ce possible d'avoir le service de voirie hiver et été ? Monsieur le maire répond que ce serait selon le tarif de chemin privé.

Selon un avis légal reçu de notre procureur, la municipalité ne peut taxer les citoyens pour des travaux qui n'ont pas été effectués par la municipalité.

Avant toute chose, une demande formelle de la part de la majorité des citoyens du chemin Hébert doit être acheminée au Conseil municipal si ceux-ci veulent que la municipalité prenne en charge les travaux.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce quatrième (4) jour de juillet 2011.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la séance régulière soit levée à 20 h 18.

2011-07-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière